

Nicole et Francis VARO
Boulangerie artisanale « Au four à bois »
83111 AMPUS
04 94 70 97 44 / 06 61 12 36 87

ET

L'AMAP DU FLAYOSQUET

CONTRAT PAIN DU JEUDI 30 NOV 2017 AU JEUDI 5 JUILLET 2018

Soit 26 distributions

ATTENTION* PAS DE DISTRIBUTION LES 21 ET 28 DECEMBRE 2017

4 JANVIER 29 MARS 26 AVRIL 3 MAI 10 MAI

Merci à chaque amapien qui le peut, de tenir au moins 1 à 2 permanences dans la saison pour aider à la distribution des produits avec un des membres du comité de pilotage.

Inscrivez-vous sur le tableau accroché près de la porte de La Redonne

RAPPEL:

*--*Il n'y a pas de livraison les jeudis des semaines avec jours fériés*

--L'amapien doit vérifier le solde de son compte et l'ALIMENTER dès que la somme restante n'est pas suffisante pour la prochaine commande.

En accord avec l'AMAP du Flayosquet, Nicole et Francis VARO s'engagent à livrer le pain commandé par contrat chaque jeudi de distribution aux adhérents de l'AMAP du FLAYOSQUET **à jour de leur cotisation.**

La distribution se fait de 18H à 19H15 à l'Usine de la Redonne.

PAIN BIO farine Lemaire		PRIX	PAIN NON BIO		PRIX
Seigle	400g	2,20€	Navette	330g	1,50€
Blanc T65	400g	2,20€	Pain aux olives	300g	2,20€
½ Complet T 80	400g	2,20€	Pain aux noix	320g	2,80€
Complet T 150	400g	2,20€	Pain aux noix et aux raisins	320g	2,80€
6 Céréales	400g	2,20€			
Epeautre	400g	2,20€			
Graines de tournesol	300g	2,20€			
Graines de sésame	300g	2,20€			
Son	400g	2,20€			
Bûcheron (seigle lin ½ complet)	400g	2,20€			

Une feuille hebdomadaire est à votre disposition pour vos commandes d'une semaine sur l'autre, n'oubliez pas de la remplir si votre livraison n'est pas identique chaque semaine.

1) CONTRAT CLASSIQUE livraison chaque semaine

Chaque semaine la même livraison (ou en fonction de la feuille hebdomadaire) :pains par semaine

(entourer le ou les choix de pains)

POUR 26 semaines

Règlement en 1 chèque en 2 chèques en 3 chèques

2) CONTRAT A LA CARTE livraison à la demande

L'amapien s'engage pour une somme versée le jour de la signature du contrat, et qui peut être complétée en cours de période ET réglée le plus rapidement possible.

Ceci permet au signataire de ce contrat de choisir le ou les pains ET les jours de livraison à la condition expresse que tout soit précisé sur la feuille hebdomadaire au minimum le jeudi précédent.

L'amapien doit vérifier le solde de son compte et l'ALIMENTER dès que la somme restante n'est pas suffisante pour la prochaine commande.

Ce contrat peut aussi se cumuler avec le contrat classique.

SOMME VERSEE€

3) CONTRAT CLASSIQUE€ + CONTRAT A LA CARTE€

TOTAL.....€

Règlement en 1 chèque en 2 chèques en 3 chèques

Nom Prénom Adresse Téléphone et mail de l'amapien

Nicole et Francis Varo vous remercient vivement de votre confiance.

SIGNATURE DU PRODUCTEUR

SIGNATURE DE L'AMAPIEN